



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**DE LA COMMUNE DE L'ISLE-D'ABEAU (38)**  
Règlement graphique  
Plan 1/2 : Zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
1/2	1:5000	Révision générale	PCI Vecteur (maj. 03/04/2024)	

**Les zones urbaines et à urbaniser**

- UA** Zone urbaine à dominante résidentielle de très forte densité
- UAc** Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de très forte densité
- UB** Zone urbaine à dominante résidentielle de forte densité
- UC** Zone urbaine à dominante résidentielle de densité intermédiaire
- UCC** Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de densité intermédiaire
- UD** Zone urbaine à dominante résidentielle de faible densité
- UE** Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UEA** Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et autorisant les constructions agricoles
- UHi** Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à vocation résidentielle
- UHc** Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à caractère de centralité multifonctionnelle
- Uia** Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de production
- Uib** Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de services et tertiaires
- Uic** Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales
- Uil** Zone urbaine principalement dédiée aux activités de loisirs et touristiques
- UX** Zone urbaine de fonctionnalité autoroutière
- 2AU** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation principale résidentielle

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU.

**Les zones naturelles et agricoles**

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole inconstructible
- N** Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Ni** Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux (STECAL)
- NL** Zone naturelle de loisirs

**Les éléments remarquables du paysage**

**Les éléments du patrimoine et du paysage protégés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (art. L151-19 du CU)**

- Arbres isolés, haies et alignements d'arbres protégés ou à créer au titre de l'article L151-19 du CU
- Boisements et espaces végétalisés protégés ou à créer au titre de l'article L151-19 du CU
- Patrimoine bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Hameau historique protégé au titre de l'article L151-19 du CU

**Les éléments du paysage protégés pour des motifs d'ordre écologique (art. L151-23 du CU)**

- Corridors écologiques et ruptures d'urbanisation protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone de pelouses sèches protégée au titre de l'article L151-23 du CU

**Autres prescriptions d'urbanisme**

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 1° à 3° du CU (cf. liste des Emplacements réservés)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Lignes de recul par rapport aux voiries
- Lignes d'implantation des constructions dans les hameaux
- Secteurs et linéaires le long desquels les constructions doivent s'implanter en recul

**Autres éléments reportés pour information**

- Constructions non portées au cadastre DGFIP
- Cimetière (source : IGN)

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151-31 2° du Code de l'Urbanisme où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur le plan 2/2



**Liste des emplacements réservés**

N°	Objet	Parcelles cadastrales	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
ER01	Installation, ouvrages, travaux et activités liés au projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin	DZ 1, 2, 3, 4, 25 EA 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 55 56	SNCF Réseau	240 554
ER02	Extension du cimetière	EC 7, 8, 9	Commune de l'Isle d'Abeau	6 272
ER03	Élargissement de la RD 1006	DT 105, 108, 109, 120, 125 128, 127, 108, 104, 105 138, 137, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 185, 186, 189 DT 117, 118, 119	Département de l'Isère	34 374
ER04	Construction d'une voie ferrée supplémentaire	DN 103, 102, 104, 104 DN 127, 128, 208 DO 12, 50, 53, 54, 55 120312	SNCF Réseau	17 816
ER05	Amélioration et restauration de la continuité écologique dégradée	DX 109, 110	Commune de l'Isle d'Abeau	2 697
ER06	Amélioration et restauration de la continuité écologique dégradée	DT 79	Commune de l'Isle d'Abeau	341
ER07	Prolongement des cheminements piétons après la Rue des Contamines.	EB 77, 78, 79 EC 14, 15, 18, 207	Commune de l'Isle d'Abeau	1 831

